

# Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2012

L'an deux mil douze, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Françoise THELU, adjointe maire, en suite de convocation en date du 05 avril 2012 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Séance du **13 avril 2012**

Étaient présents : THELU Françoise, FAUQUET Ginette, MONCLAIRE Gérard, DELCUSE Fabrice, ROUZE Henri, DOZINEL Sophie, DUBOIS Georis, DOZINEL Sophie, GARBE Bertrand

Étaient absents : LECUL Alain (procuration donnée à FAUQUET Ginette)  
BEUVAIN Yves (procuration donnée à THELU Françoise)  
DENIS Arlette (procuration donnée à ROUZE Henri)  
DEMILLY Véronique (procuration donnée à MONCLAIRE Gérard)  
LEBEL Frédéric

Monsieur Bertrand GARBE a été élu secrétaire.

En prélude à l'examen de l'ordre du jour, Madame THELU demande d'avoir une pensée pour la famille de Jacques BACHIMONT, récemment décédé.

### 1. Approbation du compte rendu du 05 mars 2012

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu est approuvé.

### 3. Délibération n° 7-2012: Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2011

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2011 de la commune sont approuvés par 9 voix pour et 0 voix contre. (tableau en annexe).

L'affectation du résultat de 2011 sur 2012 est votée de la manière suivante:

- Excédent de fonctionnement de 69 608,37€ reporté au compte 002 (recette de fonctionnement).
- Excédent d'investissement de 148 330,41€ reporté au compte 001 (recette d'investissement).

### 4. Délibération n° 8-2012: Vote du Budget Primitif de 2012

L'Assemblée, après avoir délibéré sur les comptes administratifs et de gestion de 2011, vote à 9 voix Pour et 0 voix Contre le budget primitif 2012 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante:

FONCTIONNEMENT: 382 314,34€ en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT: 351 800,00€ en dépenses et en recettes

(voir tableaux du budget en annexe)

## 5. Délibération n° 9-2012: Subventions 2012

La séance ouverte, Madame THELU expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter les subventions que la Commune accordera en 2012. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer ainsi qu'il suit les subventions pour 2012 :

- Les Passionnés de la Miniature .....	76,22
- Association des A.C.P.G. 39/45 et CATM .....	251,60
- Club des Aînés .....	251,60
- Société de chasse .....	216,22
- Coopérative scolaire .....	188,70
- Accordéon-club .....	163,15
- Association "Mont-Joie 2000" .....	108,21
- Amicale Tarot-Club .....	93,60
- Comité des fêtes .....	301,02
- Groupement propriétaires-chasseurs.....	93,60
- Gouy-Horizon .....	77,74
- Les Compagnons d'Art.....	77,74
- Sports - Loisirs - Culture .....	76,22
- Centre Communal d'Action sociale.....	3 000,00
	<hr/>
	4 975.62

## 6. Délibération n° 10-2012: Taxes Locales

L'Assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2012 :

- Taux de TAXE D'HABITATION : 12 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : 14,48 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : 46,02 %

Vote pour : 9

Vote contre : 0

## 7. Délibération n° 11-2012: Vente de l'ancien café brasserie « Le Mirage », rue de Maresquel

La vente de l'ancien café-brasserie rue de Maresquel avait été décidée lors d'une réunion de conseil municipal le 26 mars 2011. Après discussion, le Conseil Municipal décide et autorise le Maire ou son représentant à procéder à la mise en vente de l'immeuble moyennant le prix principal de 130 000 €.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder aux diagnostics obligatoires en vue de la mise en vente ainsi qu'à la division de la parcelle par un géomètre en vue de séparer la propriété de la commune (salle polyvalente) de celle mise en vente.

## QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil municipal décident d'organiser une réunion de travail d'ici fin avril qui sera exclusivement consacrée aux dossiers urgents de la commune, notamment ceux de l'abattage des arbres de Saint André et de l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe en septembre prochain.